



Notice explicative relative au concours des Contrats Doctoraux UL 2023 de l'Ecole Doctorale SJPEG

Qui peut candidater ?

Peuvent candidater à ce concours les étudiants réunissant les conditions pour être autorisés à s'inscrire en doctorat, dès lors qu'il s'agit d'une première inscription ou d'une deuxième inscription en doctorat (le contrat doit en effet être signé au plus tard un an après la date de première inscription en doctorat ; au-delà d'un an, une dérogation doit être demandée au Conseil Scientifique de l'Université de Lorraine).

L'article 11 de l'arrêté du 25 mai 2016, modifié par l'arrêté du 26 août 2022, précise notamment : « L'inscription en première année de doctorat est prononcée par le chef d'établissement sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et du directeur de l'unité ou de l'équipe de recherche sur la qualité du projet et les conditions de sa réalisation. Elle vaut admission aux formations dispensées par l'école doctorale. Pour être inscrit en doctorat, le candidat doit être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation ou d'une expérience professionnelle établissant son aptitude à la recherche. Si cette condition de diplôme n'est pas remplie, le chef d'établissement peut, par dérogation et sur proposition du conseil de l'école doctorale, inscrire en doctorat des personnes ayant effectué des études d'un niveau équivalent ou bénéficiant de la validation des acquis de l'expérience prévue à l'article L. 613-5 du code de l'éducation. (...) ».

Sans que cela soit réglementairement obligatoire (aussi au regard de difficultés éventuelles liées à une situation de pandémie), il reste vivement conseillé aux candidats d'avoir soutenu leur mémoire de Master 2 avant l'audition au concours de Contrats Doctoraux ; en effet, le jury considère que le mémoire de Master 2 constitue une information importante pour apprécier les capacités du/de la candidat(e) à mener des travaux de recherche.

Profil recherché

Les futurs doctorants contractuels que le jury de l'ED SJPEG entend recruter devront être des candidats d'excellence, au cursus universitaire éloquent, très motivés par la recherche et vivement désireux de s'insérer dans une des équipes de recherche relevant de notre Ecole Doctorale (il est obligatoire de prendre contact avec la direction d'un laboratoire d'accueil rattaché à l'ED SJPEG, notamment pour pouvoir insérer le sujet de thèse dans les axes de recherche du laboratoire) ; le projet de thèse qu'ils présenteront devant le jury devra être original et porteur, mais également réaliste dans son ampleur (pour être compatible avec l'achèvement de la thèse **en trois ou quatre ans**) ; ce projet de thèse devra avoir reçu a priori l'aval écrit d'un membre de notre Ecole Doctorale qui est habilité à diriger des thèses (professeur, directeur de recherche, maître de conférences titulaire de l'HDR ou tout chercheur titulaire de l'HDR) ; voir, sur la page Web de l'Ecole Doctorale, la liste des personnes habilitées à diriger des thèses en 2023/24 (et le nombre de doctorants qu'elles encadrent actuellement). Les candidats devront s'engager, au cas où ils seraient recrutés comme doctorants contractuels, à se consacrer à leur travail de thèse, à l'exclusion de toute autre activité que celles prévues à l'article 3 du décret du 29 août 2016.

Contenu des dossiers de candidature

- lettre de motivation, de style libre, **démontrant l'excellence du candidat (une liste indicative des critères d'excellence qui peuvent servir de référence à la lettre de motivation se trouvent dans le vade-mecum de l'ED SJPEG par. B.1.1. v. <http://doctorat.univ-lorraine.fr/fr/les-ecoles-doctorales/sjpeg>), explicitant l'intérêt pour la thèse et le projet professionnel envisagé à l'issue de la thèse**
- curriculum vitae de style libre, avec photo récente
- Formulaire administratif de demande de Contrat Doctoral (téléchargeable sur la page Web de l'ED)
- projet de thèse (thème ou sujet, originalité, intérêt, problématique, sources qui seront mobilisées, etc.), **cinq pages dactylographiées maximum** avec bibliographie indicative.
- avis écrit, daté et signé, du directeur de thèse pressenti (formulaire téléchargeable sur la page Web de l'ED)
- avis écrit, daté et signé, du directeur de laboratoire d'accueil (formulaire téléchargeable sur la page Web de l'ED)
- relevé officiel des notes obtenues du L1 (3 années) au Master 1 et relevé officiel ou certifié conforme, définitif ou provisoire du Master 2
- mémoire de Master ou rapport de stage

En outre, pour les doctorants déjà inscrits en doctorat depuis un an au plus, il est demandé de surcroît de fournir les pièces suivantes au dossier :

- Un descriptif précis de l'état d'avancement de la thèse, qui permettra au jury de situer clairement ce qu'a fait le doctorant lors de sa première année, et ce qui lui reste à faire
- Les pages et/ou plan détaillé déjà rédigés
- Un avis motivé du directeur de thèse sur l'état d'avancement des travaux du doctorant

*L'attention des candidats est attirée sur la nécessité de fournir, **sous peine d'irrecevabilité du dossier**, toutes les informations demandées, et de bien vérifier, par eux-mêmes, l'absence de toute omission ou de toute erreur matérielle dans leur dossier.*

Calendrier du concours

Les membres de la commission seront communiqués aux intéressés au moment de la convocation.

Vendredi 1er septembre 2023 à 12h00 : date et heure limite de dépôt des dossiers de candidature :

en **version électronique** à ed-sjpeg-contact@univ-lorraine.fr (en deux fichiers maximum : un fichier avec le mémoire de master et un fichier pour le reste des documents)

Tout dossier incomplet ou reçu après le **vendredi 1er septembre 2023 à 12h00 sera irrecevable.**

Attention : le candidat doit prendre contact avec le laboratoire auquel il sera rattaché avant la date limite **1er septembre 2023**, pour recueillir l'avis du directeur de laboratoire qui doit être apposé sur le dossier de candidature, avant transmission par mail à la gestionnaire pédagogique de l'école doctorale SJPEG (ed-sjpeg-contact@univ-lorraine.fr)

Mardi 05 septembre 2023 : réunion de la commission de sélection des candidats auditionnés le vendredi 08 septembre 2023. En fin de journée, **le mardi 05 septembre 2023**, publication des résultats des présélections et heures de passage pour les auditions sur la page web de l'ED SJPEG et envoi par mail aux candidats et directeurs de thèse concernés.

Vendredi 08 septembre 2023 à partir de 9h00 : audition des candidats. En fin de journée, proclamation des résultats.

Vendredi 08 septembre 2023 à 19h00 : affichage des résultats du concours sur la page web de l'ED SJPEG et envoi par mail aux candidats et directeurs de thèse concernés. Transmission du classement proposé par la Direction de l'Ecole Doctorale au Président de l'Université qui prend la décision de recruter (ou non) sur contrat doctoral les candidat(e)s sélectionné(e)s.

Dispositifs autorisés lors des auditions

Les auditions auront lieu en présentiel, sauf motif exceptionnel (p. ex. défaut de titre de séjour).

La direction de thèse ne peut pas assister à l'audition.

Déroulement de chaque audition : en dix minutes au maximum, le candidat se présente et expose son projet de thèse ; puis les membres du jury posent au candidat un certain nombre de questions (en quinze minutes maximum), auxquelles il répond de façon concise.

L'usage d'un diaporama de type Powerpoint visionné par vidéoprojecteur, à la condition que le fichier ait été transmis à l'ED à l'avance, au plus tard **le mercredi 07 septembre 2023 à 14h00** à l'adresse ed-sjpeg-contact@univ-lorraine.fr (afin qu'il soit installé sur le micro-ordinateur avant le début des auditions et ce, de manière à ne pas faire perdre de temps au jury par des manipulations informatiques).

Questions concernant la recevabilité des candidatures aux concours 2023 des Contrats doctoraux UL de l'Ecole doctorale SJPEG

1. Peut-on présenter le concours sans être titulaire d'un M2 lors de la date limite de dépôt des candidatures ?

En pratique, une candidature est-elle recevable si elle émane d'un étudiant en attente des résultats du jury du M2, notamment pour cause de stage, pour cause de seconde session d'examen en attente de validation, de jury tardif, etc. ?

Sans que cela soit réglementairement obligatoire, **il est très vivement conseillé aux candidats d'avoir soutenu leur mémoire de Master 2 avant l'audition au concours de Contrats Doctoraux** ; en effet, le jury considère que le mémoire de Master 2 constitue une information importante pour apprécier les capacités du/de la candidat(e) à mener des travaux de recherche.

En outre, les étudiants inscrits dans un M2 dont le jury ne s'est pas encore réuni à la date limite de dépôt des candidatures verront leur candidature considérée comme recevable s'ils produisent dans leur dossier une attestation du responsable du M2 estimant que, selon toute vraisemblance, compte tenu notamment des résultats déjà connus et validés, ils obtiendront ce M2, et cela avec des résultats très satisfaisants (ce qui n'engage pas pour autant le jury du M2). Si le candidat est sélectionné, la signature du contrat doctoral ne pourra pas intervenir avant que les résultats du M2 soient connus et que le master soit acquis fermement et définitivement.

2. Peut-on se présenter plusieurs fois au concours ?

Dans l'hypothèse où vous auriez déjà tenté antérieurement le concours de Contrat Doctoral à l'ED SJPEG (ou ailleurs), vous pouvez réglementairement vous présenter à nouveau cette année au concours de Contrats Doctoraux de l'ED SJPEG, à la condition cependant que vous ne soyez pas inscrit(e) en thèse depuis plus d'un an au moment du concours

Au-delà, l'attribution du contrat doctoral est soumise à dérogation du conseil scientifique de l'UL, qui dans le passé, s'est clairement prononcé contre ces demandes de dérogations qui ne correspondent pas à la politique scientifique souhaitée par l'Université).

3. Un sujet de thèse par candidat, plusieurs sujets par candidat et/ou plusieurs candidats par sujet ?

Le jury du concours des Contrats Doctoraux entendra, en principe, un candidat par sujet, sauf si, à la demande explicite d'un directeur de thèse, ce dernier souhaite mettre en compétition, sur un de ses sujets, plusieurs candidats. Bien que cette option soit tout à fait envisageable, elle n'a en pratique jamais été exercée au sein de l'ED SJPEG. En revanche, aucun étudiant ne sera autorisé à candidater sur plusieurs sujets à la fois (car cela impliquerait qu'il soit auditionné plusieurs fois alors même qu'il aurait du mal à convaincre le jury qu'il s'engage d'emblée à fond en faveur d'un sujet particulier).

En définitive, un étudiant candidate à l'ED SJPEG de l'Université de Lorraine sur UN sujet de thèse et UN seul. Il a, par ailleurs, la possibilité de postuler dans une autre Ecole Doctorale en parallèle.